

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Vendredi 8 septembre 2017* *à 20h30*

### **Séance du 8 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le huit du mois de septembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 30 août 2017

**Date d'affichage :** 30 août 2017

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 11

**Nombre de votants :** 14

**Présents** : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

**Absents excusés** : Mr DEPOND Jean-Marie donne pouvoir à Mme RILLET Patricia  
Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude  
Mme FOLLET Mireille donne pouvoir à Mr CHARLUTEAU Grégory

**Absentes** : Mme GASTOUT Sandrine

Madame FOINARD Corine a été nommée secrétaire de séance.

Avant de débiter la réunion Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour concernant la solidarité à l'outre-mer pour les territoires touchés par le cyclone Irma. Le Conseil Municipal est d'accord pour ajouter cette question à l'ordre du jour qui sera traitée en fin de réunion.

Après approbation du compte rendu du 30 juin 2017, passage à l'ordre du jour.

### **CHOIX D'UN TRACTEUR TONDEUSE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint avant de quitter la salle pour le traitement de cette question.

Monsieur CHARLUTEAU Grégory informe le Conseil Municipal du modèle sélectionné ainsi que les raisons de ce choix. Il expose ensuite les différents devis reçus concernant ce matériel.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité des présents, l'achat d'un tracteur tondeuse modèle F3890 de marque KUBOTA et retient le devis des Ets JARDI-PLAISANCE d'un montant HT de 26 313,21 €, plus l'extension de garantie de 2 ans supplémentaires.

### **POINT DOSSIER SALLES MULTI-ACTIVITES**

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier Salles Multi-activités et informe le Conseil Municipal que le permis de construire devrait être déposé sous quinze jours environ. Il expose à cet effet le devis des Ets SOCOTEC d'un montant de 800 € HT pour l'assistance à la rédaction des notices de sécurité et d'accessibilité nécessaire au dépôt du permis de Construire. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte ce devis par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents.

### **EXTENSION DE RESEAUX CHEMIN DE FEINGS A L'ORME : Préfinancement pétitionnaire**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération, par sécurité, concernant l'extension de réseau électrique Chemin de Feings à l'Orme, pris en charge par le pétitionnaire.

En effet, le pétitionnaire doit normalement financer cette extension de réseau directement auprès du SIDELC. Mais au cas où le SIDELC facturerait cette extension à la Commune, avec préfinancement du pétitionnaire, il faudrait prendre une délibération. Monsieur le Maire précise à cet effet que le pétitionnaire a fourni un courrier s'engageant à préfinancer cette extension de réseau électrique, ainsi que la viabilisation eau et assainissement de ce terrain. Le coût de cette extension s'élèverait pour la part communale à 3 010,86 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, d'effectuer les travaux d'extension de réseau électrique Chemin de Feings à l'Orme pour un montant HT de 3 010,86 € de part communale, avec préfinancement par le pétitionnaire dans le cas où le règlement ne pourrait être effectué par celui-ci directement au SIDELC.

### **SPECTACLE FESTILLESIME 41 POUR 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, qui propose d'organiser une pièce de théâtre jouée par la Compagnie du Hasard, dans le cadre du programme Festillésime 41 pour 2018. Cette pièce serait « Le dernier songe » de Shakespeare, et serait jouée le 29 juillet 2018 à 20 heures dans le Parc de Loisirs. Le coût s'élèverait à 2 200 € TTC, correspondant aux cachets des artistes et au frais d'auteur (18%), auquel il faut rajouter les frais de repas 2 le midi et 7 le soir. Le Conseil départemental prend en charge 60%, soit 1 320 €. Une billetterie devra être mise en place, avec un prix conseillé de 8 € environ. Il faudra réserver la scène de Fougères sur Bièvre et prévoir 2 personnes pour le montage et démontage. Au cas où il pleuvrait, le foyer communal serait réquisitionné. Le dossier est à remplir pour le 16 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, d'organiser la représentation théâtrale « Le dernier songe » de Shakespeare par la compagnie du hasard, dans le cadre du programme Festillésime 41 de 2018.

### **PLUI : Répartition des logements par secteur de notre Commune dans la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RILLET Patricia, Maire-Adjoint, qui expose entre autre, le travail du comité consultatif urbanisme effectué lors de la réunion du 6 septembre 2017. Cette réunion était portée sur le choix de la répartition du nombre de logements par commune, suivant la catégorie de secteur à laquelle les communes sont classées. Fresnes est dans la catégorie « Centralité Locale à conforter ». Madame RILLET Patricia expose les différentes catégories et les communes associées, ainsi que les 3 choix possible pour notre catégorie concernant le mode de répartition de logement annuel par Commune. Le choix du comité consultatif urbanisme s'est porté sur la 3<sup>ème</sup> option : la répartition mixte, qui combine le poids démographique, le niveau d'équipements et le dynamisme démographique sur 1999 à 2013. Monsieur le Maire propose également de faire intégrer le bassin d'emploi dans cette répartition. Il est demandé à ce qu'un mail d'information soit envoyé à chaque conseiller relatant les discussions de la réunion du 5 octobre 2017 consacrée à ce choix de répartition des logements.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les derniers devis signés, à savoir :

- Le remplacement d'une débroussailleuse portative en urgence pour un montant de 610 € TTC
- La mise aux normes électriques obligatoire des bâtiments communaux suite au contrôle annuel pour un montant de 1 341,32 €

et ceux à signer, à savoir :

- La pose d'alarmes de confinement dans les bâtiments scolaires d'un montant de 1 188,46 €
- L'aménagement du columbarium avec pose de bordures et gravillon d'un montant de 4 620 € TTC
- Les travaux de plantations devant le cimetière, à l'entrée du pont de la Bièvre et au carrefour de la Rue du Clos de Fresnes avec la Rue de Fougères pour un montant de 1 621,20 € TTC
- Les travaux de plantations au massif de la Route de Favras avec pose de goutte à goutte pour un montant de 426 € TTC
- La taille des haies de la Mairie, du Parc, du Cimetière et de l'école pour un montant 2 862 € TTC

Il est également proposé d'enlever les plantes à l'entrée du Foyer communal pour mettre des cailloux avec éventuellement des jardinières et un bac pour les fumeurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du contrat de Mr BOISSEAU Jean-Pierre, en renfort au service technique, à compter du 11 septembre 2017 jusqu'à fin septembre pour le moment.
- de la convocation prochaine du comité consultatif environnement pour travailler sur le projet d'aménagement autour du lavoir pour le budget 2018.
- de la course cycliste « Trophée Alexis CHARTRAIN » organisée dimanche 10 septembre 2017. Les départs sont à 12h, 13h30 et 15h30.
- Le repas des aînés aura lieu le samedi 2 décembre 2017 à midi.

## **AIDE AUX VICTIMES DU CYCLONE IRMA DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE MER**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une participation financière communale auprès d'une association pour l'aide aux victimes du cyclone Irma dans les territoires d'outre-mer. Il suggère environ 1 € par habitant comme cela se pratique dans certaines communes et d'installer également une urne en Mairie pour les habitants qui voudraient faire un don.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de faire un don de 1 500 € à l'association « La Croix Rouge Française » pour aider les victimes du cyclone Irma dans les territoires d'outre-mer, et d'installer une urne au secrétariat de Mairie pour la récolte de dons, par chèque uniquement, des personnes qui le souhaiteraient.

La séance est levée à 22h15

Le Maire,  
J.M DYÉ.